

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 29 novembre 2019

18 membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, 6 procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Claude VALTAT

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

1 Madame Audrey BENTZ – procuration à madame Claude VALTAT
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT – procuration à monsieur Norbert PERROT
Monsieur Henri GARRIC – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET – procuration à monsieur Cédric PETITJEAN
Monsieur Julien MUGNIER

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA – procuration à madame Laurence MAUREL

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Madame Laurence MAUREL
Monsieur Loïc SZERDAHELYI – procuration à madame Nadine WARGNIER

Collège C : autres enseignants et formateurs
Madame Nadine WARGNIER

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentant des usagers
Monsieur Syméon GRAVEL

Membre désigné par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ

Invités permanents :

Madame Lucie CORBIN, directrice adjointe de l'INSPE, directrice du département MEEF

Monsieur Gracian DIDIER, responsable administratif de l'INSPE

Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE

Monsieur Julien MARLOT, responsable du SIESR de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Monsieur Jake MURDOCH, directeur du département sciences de l'éducation

Madame Véronique PARISOT, directrice du département institut Denis Diderot

Invitée à titre consultatif :

Madame Julie BOSSU, responsable de l'antenne financière de l'INSPE

Ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

2 – Questions financières

- Bilan 2019
- Proposition de budget initial 2020
- Adoption des tarifs hébergement et restauration 2020

3 – Capacités d'accueil (L1 EFEC, M1)

4 – Modifications de fiches filières (Master PESE)

5 – Convention de partenariat du DU « traiter les souffrances en milieu scolaire et péri-scolaire »

6 – Conventions de coopération avec des établissements d'enseignement à l'étranger

7 – Point d'étape sur les évolutions de la formation initiale

8 – Questions diverses



Constatant que le quorum est atteint, monsieur Norbert PERROT, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 9h30 en portant les informations suivantes à la connaissance des membres du conseil :

- le nouveau statut de l'INSPE, voté par le conseil de l'institut le 7 octobre 2019, sera soumis à l'approbation de la commission des statuts et du conseil d'administration de l'université de Bourgogne au début de l'année civile 2020.
- la proclamation des résultats des élections aux conseils des composantes de l'uB, qui se sont déroulées les 26 et 27 novembre, aura lieu le même jour que ce conseil de l'institut.

Monsieur Norbert PERROT indique également la démission du CI de madame Pascale HAAG, personnalité extérieure désignée par le conseil de l'institut.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 7 octobre 2019 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Questions financières

- Bilan 2019

Pour le bilan de l'année 2019, monsieur Norbert PERROT laisse la parole à madame Julie BOSSU, responsable de l'antenne financière de l'INSPE.

Madame Julie BOSSU débute sa présentation en indiquant que le taux d'exécution globale à 95% est comptablement très satisfaisant. Puis, elle précise son propos en reprenant ligne par ligne le tableau de présentation. Les quelques lignes laissant apparaître un disponible supérieur à la moyenne générale s'expliquent par des factures non encore prélevées.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que le taux d'exécution supérieur à 100% du département sciences de l'éducation s'explique par une légère sous-évaluation des dépenses liées aux frais de déplacement de la licence EFEC. Cette évaluation devra être augmentée en 2020 pour prendre en compte l'ouverture de la L3 à Nevers.

Monsieur Gracian DIDIER porte à la connaissance des membres du conseil que la présentation de ce tableau nécessite de la part de l'antenne financière un travail minutieux pour assurer le suivi de toutes ces lignes de crédits, le logiciel comptable (SIFAC) ne le permettant pas directement.

Madame Nadine WARGNIER s'étonne de cet état de fait.

Madame Laurence MAUREL déplore que ce travail budgétaire pèse de plus en plus lourdement sur les personnels BIATSS de l'uB. De plus, elle dénonce que la nouvelle loi de transformation de la fonction publique va conduire l'université à recruter des contractuels et augmenter la précarisation à l'université.

- Proposition de budget initial 2020

Madame Elsa LANG RIPPERT indique que le budget prévisionnel 2020 est presque identique à celui de 2019 avec une légère augmentation de 2,49 % liée à la hausse des recettes de la formation continue.

Elle précise également que la répartition des crédits reste fidèle au cadre fixé les années précédentes pour la mise en œuvre des 4 axes fixés dans le dossier d'accréditation, à savoir :

- participer au développement professionnel des enseignements,
- encourager une politique d'ouverture (d'une part à l'international et de l'autre en direction de la culture),
- maintenir les efforts pour le développement de la recherche,
- poursuivre la dynamique autour du numérique.

Madame Julie BOSSU assure la présentation des documents suivants :

- la proposition de ventilation du budget par départements et sites de formation,
- la proposition de ventilation des dépenses et des recettes

La responsable de l'antenne financière de l'INSPE explique que le budget de l'INSPE est construit autour de deux sources de financement : la dotation 2020 pour un montant de 724 420 € et les recettes prévisionnelles estimées à 392 319 €. Elle souligne que si la dotation est en baisse ces dernières années, l'augmentation des recettes propres permet de conserver un budget stable, voire en légère augmentation.

Monsieur Gracian DIDIER précise que l'augmentation des ressources propres provient presque exclusivement de la hausse des recettes de la formation continue.

Madame Elsa LANG RIPERT apporte comme précision complémentaire que la baisse de la dotation pour 2020 concerne l'IREDU. Elle explique que cette baisse de dotation du laboratoire provient de l'utilisation par l'UBFC d'une clef de répartition s'appuyant sur un indice de performance, le nombre d'enseignants-chercheurs dans la composante et un coefficient en rapport aux thématiques portées. Cette clef de répartition n'étant pas favorable à l'IREDU, la baisse devrait encore se confirmer les prochaines années. Cependant, la gouvernance de l'uB s'est engagée à prendre à sa charge en 2021 le demi-poste du secrétariat qui pèse jusqu'à présent sur le budget du laboratoire.

Madame Julie BOSSU continue la présentation de proposition du budget 2020 avec la répartition par départements, par sites et par services transversaux.

- **Concernant les départements**, les dotations ont été reconduites. Les montants des recettes SEFCA ayant été notifiés après la date limite d'envoi du budget initial, des réajustements seront réalisés lors du budget rectificatif en cas de nécessité.

Madame Laurence MAUREL s'étonne de l'augmentation importante du budget de l'institut Denis Diderot.

La responsable de l'antenne financière explique que la différence tient exclusivement aux recettes de formation continue qui varient chaque année, elle confirme qu'en cas de besoin, des modifications pourront être apportées au BR.

Madame Véronique PARISOT énonce la volonté de l'institut Denis Diderot d'être autosuffisant financièrement et constate que les recettes sont simplement le fruit du travail des enseignants-chercheurs de son département tout en regrettant leur effectif limité.

Madame Laurence MAUREL rejoint la directrice de l'institut Diderot quant au faible nombre d'enseignants-chercheurs à l'institut Denis Diderot. Mais en tant que représentante syndicale, elle déplore le désengagement régulier de l'État vis-à-vis de la fonction publique et de l'université et que les directeurs de départements et de composantes soient dans l'obligation de viser à l'autosuffisance financière pour fonctionner.

- **Concernant les sites**, les dotations ont également été reportées à l'identique. Mais en raison de la réduction des recettes propres, le budget est en baisse. La diminution des recettes concerne principalement la restauration de Mâcon et celle de Nevers à cause de la baisse de fréquentation.
- **Concernant les services transversaux**, le budget a été également repris à l'identique. La seule recette propre existante résulte des dons qui permettent de financer la cérémonie de remise des diplômes.

Concernant l'historique des budgets de l'INSPE, Madame Nadine WARGNIER souligne sa baisse importante depuis quelques années et principalement pour la partie dotation (1 353 000 € en 2012 contre 724 240 € en 2020).

Les documents relatifs au budget initial 2020 (la proposition de ventilation du budget par départements et sites de formation et la proposition de ventilation des dépenses et des recettes) sont soumis au vote et **approuvés à la majorité** des membres présents ou représentés (14 voix pour et 4 abstentions).

- Adoption des tarifs hébergement et restauration 2020

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à monsieur Gracian DIDIER qui présente le tableau de propositions des nouveaux tarifs (restauration, hébergement ...) pour l'année civile 2020. Les rares

variations concernent la restauration avec l'indexation sur le tarif voté par le CROUS pour les restaurants subventionnés et pour les non subventionnés, la prise en compte de l'augmentation du coût des denrées.

Le responsable administratif et la directrice de l'INSPE évoquent leurs inquiétudes concernant la pérennité de la restauration au sein de l'INSPE en raison de la baisse de la fréquentation des restaurants qui conduit à une situation déficitaire et du matériel vieillissant.

Monsieur le président du conseil de l'institut soumet au vote les tarifs qui sont **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Madame Elsa LANG RIPERT remercie madame Julie BOSSU et monsieur Gracian DIDIER pour la qualité de leur travail sur les budgets.

3 – Capacité d'accueil (L1 EFEC, M1)

Madame Véronique PARISOT présente les capacités d'accueil pour les mentions « culture et communication » et « Direction de projets ou établissements culturels » qui sont proposées respectivement pour un chiffrage de 12 et 15 inscrits. Malgré le fait de recevoir un grand nombre de dossiers de candidatures, ces masters subissent le problème d'une importante défection de dernière minute des candidats retenus. En raison des spécificités particulières de ces masters (comme le master PIECE qui est totalement enseigné en anglais), il lui apparaît nécessaire d'arrêter une capacité d'accueil relativement basse afin de pouvoir assurer un suivi satisfaisant des étudiants.

5

Pour la Licence Sciences de l'Éducation – parcours Éducation-Formation-Enseignement-Culture (EFEC), monsieur Jake MURDOCH annonce une légère augmentation en L1 et une nouvelle répartition des groupes entre les 2 sites (3 groupes sur Dijon et 1 groupe sur Nevers).

Madame Elsa LANG RIPERT précise que la sectorisation de l'année précédente a été reconduite. Les étudiants originaires de l'Yonne et la Nièvre seront inscrits sur le site de Nevers et ceux originaires de la Saône et Loire et la Côte d'Or sur le site de Dijon.

Pour les masters, le directeur du département sciences de l'éducation annonce une faible baisse des capacités d'accueil octroyant ainsi une légère marge de manœuvre pour quelques dossiers présentant un profil intéressant par rapport aux programmes de ces diplômes.

Pour le MEEF, madame Lucie CORBIN explique que les demandes de capacités n'ont pas pu être remontées pour les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif car la réforme, qui doit être mise en place à la rentrée prochaine, nécessite de ré-envisager complètement la formation et le nombre d'étudiants qui pourront être accueillis en M1.

Seule la capacité d'accueil du parcours EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) pour la 4^{ème} mention, pratiques et ingénierie de la formation est présentée ce jour au conseil. La capacité proposée est de 20.

Les capacités d'accueil et les critères de recrutement (inchangés) sont soumis au vote et **approuvés à la majorité** des membres présents ou représentés (14 voix pour et 4 abstentions).

Monsieur Norbert PERROT soumet également au vote l'arrêté portant sur la composition de la commission d'examen des vœux pour l'accès à la Licence mention Sciences de l'Éducation, parcours Éducation-Formation-Enseignement-Culture (EFEC) qui est **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 – Modifications de fiches filières (Master PESE)

Monsieur Gracian DIDIER indique que les modifications de la fiche filière du master Pilotage et Évaluation des Systèmes Éducatifs (PESE) portent sur le contrôle des connaissances de l'UE « statistiques décisionnelles » et le remplacement de cours magistraux par des travaux dirigés pour les UE « analyse sectorielle de l'éducation » et « planification de l'éducation ».

Ces modifications sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 – Convention de partenariat du DU « traiter les souffrances en milieu scolaire et péri-scolaire »

Madame Elsa LANG RIPERT précise qu'il s'agit d'une convention de sous-traitance, formalisant l'engagement du prestataire (l'organisme de formation « Emmanuelle Piquet Conseil ») et les conditions de prise en charge financière des interventions, dans le cadre du diplôme universitaire « traiter les souffrances en milieu scolaire et péri-scolaire » dont le conseil a voté l'ouverture en 2017.

Monsieur Cédric PETITJEAN intervient pour faire part de l'intention des représentants de madame la Rectrice de ne pas approuver cette convention. Il explique que madame la Rectrice a été alertée par monsieur Fabien BEN, IA-DASEN de Saône et Loire, suite à une expérimentation conduite avec la même association qui a dû être arrêtée avant son terme en raison de problématiques relationnelles avec des enseignants et de courriers de parents d'élèves faisant part de la souffrance ressentie par leurs enfants suite à cette expérimentation.

Un échange s'instaure sur les conséquences possibles sur le DU, son éventuelle remise en cause et l'alternative de confier à un autre organisme les prestations qui devaient être assurées par l'association mise en cause.

Madame Elsa LANG RIPERT recentre le débat sur l'élément qui est présenté ce jour au vote du conseil, c'est-à-dire la convention de sous-traitance, en confirmant que ce scrutin aura sans doute des conséquences sur le fonctionnement du DU « traiter les souffrances en milieu scolaire et péri-scolaire ».

Cette convention est soumise au vote et **n'est pas approuvée** par les membres présents ou représentés. Sur un total de 19 votants, compte tenu de l'arrivée d'un membre du conseil en cours de séance, les voix sont réparties de la manière suivante :

- 14 voix contre,
- 2 voix pour,
- 2 abstentions,
- 1 refus de prendre part au vote.

6 – Conventions de coopération avec des établissements d'enseignement étrangers

Madame Elsa LANG RIPERT présente 5 conventions de coopération permettant l'accueil des étudiants MEEF en stage dans les établissements suivants :

- le lycée international de Porto,

- le lycée français de Bogota,
- l'école française Ferdinand de Lesseps de Barcelone,
- le lycée franco-bolivien d'Orbigny de la Paz,
- le Lycée français Victor Hugo de Florence.

Ces 5 conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7 – Point d'étape sur les évolutions de la formation initiale

La directrice de l'INSPE porte à la connaissance des membres du conseil les nouveaux éléments concernant la réforme de la formation initiale.

La date limite pour la remontée des capacités d'accueil des masters MEEF a été arrêtée au 31 janvier 2020 afin de permettre la publication des informations sur la plateforme « trouver mon master » en février.

Le format des concours a été partiellement dévoilé. Pour le second degré, certaines particularités ne sont pas définies comme pour l'EPS dont une épreuve n'a pas été spécifiée.

Les indications pour le concours CPE n'ont pas été communiquées.

Madame Elsa LANG RIPERT détaille ensuite les problématiques, questions et inquiétudes qui demeurent. Concernant les capacités d'accueil, chaque rectorat va se voir attribuer un certain nombre de contrats à tiers temps. La clef de répartition de ces contrats pourrait conduire l'ensemble des INSPE à baisser drastiquement leurs capacités d'accueil en M1, si le calibrage se fait par rapport au nombre de contrats à tiers temps (24 000 fonctionnaires stagiaires pour 10 000 à 12 000 contrats à tiers temps).

La directrice de l'INSPE indique que ce sujet a été mis à l'ordre du jour de la dernière réunion des directeurs de composantes, compte tenu de son caractère préoccupant ; tout particulièrement pour l'UFR STAPS car, si la capacité d'accueil est liée au nombre de contrats, cela aboutirait à une quarantaine d'entrée en M1 pour environ 300 inscrits en L3.

Elle mentionne également qu'une problématique se pose sur le nombre de parcours ouverts car l'université sera sans doute réticente à l'ouverture des parcours à faible ou très faible flux.

Elle pose également les interrogations concernant les conditions dans lesquelles l'université pourra former les étudiants non alternants en M2 et notamment le type de contrat qui pourra leur être offert. Une autre problématique de ces contrats concerne leur volumétrie horaire qui ne devrait pas dépasser une certaine durée pour ne pas donner lieu à une gratification que l'INSPE ne pourrait pas supporter financièrement.

De plus, madame Elsa LANG RIPERT expose que l'existence de deux types de contrats professionnalisants pourrait conduire à un master à double vitesse.

La directrice de l'INSPE mentionne que l'inquiétude est aussi très importante chez les présidents des universités qui se sont interrogés sur l'idée, finalement non retenue, de présenter une demande de moratoire pour la mise en place de cette réforme.

Madame Laurence MAUREL prend la parole au nom d'une intersyndicale (SNESUP-FSU, SGEN-CFDT et FER Sup CGT) qui s'est constituée à l'INSPE de Bourgogne. En raison d'une réforme qu'elle décrit comme élaborée sans concertation, sans vision sur les conséquences et sans réelle volonté d'améliorer les conditions d'entrée dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation, une consultation a été organisée sur la non-remontée des maquettes de formation en signe de protestation contre cette réforme et les conditions de sa mise en œuvre. Les formateurs.trices du master MEEF 1^{er} degré ont à une écrasante majorité choisi la non-remontée des maquettes.

Elle mentionne également l'inquiétude des enseignants universitaires portant sur la baisse du disciplinaire pour le concours.

Madame Elsa LANG RIPERT porte à la connaissance des membres du conseil le fait que plusieurs CI (Versailles, Bretagne ...) ont demandé un moratoire pour repousser l'élaboration des maquettes à la rentrée 2021.

Elle précise qu'il n'existe aucune volonté délibérée de la part des personnels de l'INSPE d'aller à l'encontre de cette réforme. Les conditions sont simplement de moins en moins favorables pour être en capacité de travailler sereinement afin d'aboutir à un résultat satisfaisant apportant une plus-value certaine à la formation.

8 – Questions diverses

Monsieur Gracian DIDIER propose au vote la convention de formation professionnelle avec le GIP-FTLV qui permet d'associer aux enseignements du master « Conseiller, Consultant, Responsable Formation » (CCRF) les formateurs intervenant dans le champ de la formation professionnelle continue du CAFOC. Cette convention formalise le détail des interventions pour l'année universitaire 2019-2020 et la rémunération afférente.

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 11h50 tout en souhaitant aux membres du conseil de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

